



Cagnotte, le 12 mars 2018

## Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)  
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

*De la Nature et des Hommes*

[www.sepanso40.fr](http://www.sepanso40.fr)



**Monsieur le Préfet des Landes**  
**24 rue Victor Hugo**  
**40021 Mont de Marsan Cédex**

Transmission électronique : [pref-secretariat-prefet@landes.gouv.fr](mailto:pref-secretariat-prefet@landes.gouv.fr)

**Objet : atteintes à l'environnement (Gave de Pau)**

Monsieur le Préfet,

Hier je suis allé à Saint-Cricq du Gave pour préparer l'A.G. de la SEPANSO Landes, après être passé par le site du Passage à Labatut où nous effectuons le suivi de l'ancienne carrière CEMEX. J'ai poursuivi mon chemin en suivant la R.D. 123 vers l'ouest.

J'ai été particulièrement choqué de constater que des remblais avec des matériaux divers avaient été déversés sur la berge de la rive droite du Gave de Pau (photos ci-jointes) ; cette berge se trouve très probablement sur la commune de Labatut (les photos ont été prises à l'endroit où la route est la plus proche du Gave).

Nous comprenons qu'une lutte soit développée pour protéger les parcelles cultivées (en arrière plan on voit des cultures de kiwis), mais une telle protection ne doit pas se faire par n'importe quel moyen ! Nous avons en mémoire la procédure qui avait été engagée à l'encontre de l'ancien maire de Sorde l'Abbaye. Il serait donc logique, en vertu du principe d'équité, qu'une enquête soit diligentée par vos services et que le cas échéant un procès-verbal de grande voirie soit établi.

En vous remerciant pour l'attention que vous accorderez à notre courrier, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée.

Georges CINGAL  
Président Fédération SEPANSO Landes  
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine  
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte  
+33 5 58 73 14 53  
[georges.cingal@wanadoo.fr](mailto:georges.cingal@wanadoo.fr)

<http://www.sepanso40.fr>

